

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2014.

L'an deux mille quatorze, le trois juillet à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL Maire,

Présents : AMOROS Martine, AUBERT Sophie, BATLLE Dominique, BONIKOWSKI Dolorès, CANAL Anne-Marie, CHANDEYSSON Claudia, LEROUX Denis, MIR Jean-François, PENNARUN Laurent, TAHIRI Naziha, VANELLE Jacques, VASSEUR Jacques.

Absents : FABRE Christophe, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu.

Procurations : MILHE Virginie à MIR Jean-François.

Date de la convocation : 25 juin 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur MIR Jean-François a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2014.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu.

Voté à l'unanimité.

2-Approbation de l'ordre du jour.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et informe qu'il y aura une modification en questions diverses, le dossier SCOT et le dossier CARVAJAL.

Voté à l'unanimité.

3-Présentation du projet des Eco gîtes par Monsieur MARTEAU.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet des Eco gîtes par Monsieur MARTEAU représentant de l'association Alter Ego.

Monsieur MARTEAU prend la parole pour présenter au Conseil l'Association Alter Ego. Cette association organise des activités de loisirs et de vacances pour personnes en situation d'handicap mental.

Il souhaite la création d'un village d'éco-gîtes pour tous basé sur l'intégration et le vivre ensemble dans l'arrière-pays catalan, à Marquixanes entre mer et au pied du Canigou.

Il ajoute que cette association a été créée il y a 6 ans. Les programmes d'activités pour mineurs et adultes en situation d'handicap mental fonctionnent toute l'année et pendant toutes les vacances.

Il précise qu'il existe plusieurs séjours dans le Languedoc Roussillon et qu'il travaille également avec le Foyer de Vie de Marquixanes et d'autres associations.

Selon lui les structures de séjours pour handicapés dans la région Languedoc Roussillon font défaut et il souhaiterait que ce projet se réalise à Marquixanes car le village est situé au pied du Canigou, dans un bel environnement naturel et touristique avec l'art roman. La structure serait réservée aux handicapés et aux personnes dites « ordinaires » de façon à créer une mixité sociale.

Il ajoute que suite à une réunion en présence de Monsieur BOURQUIN Président du Syndicat Mixte du site mont Canigo et Monsieur CHARDON Directeur, il a exposé son projet et souhaiterait faire du tourisme de pleine nature, sport nature, VTT, raid....., toutefois il faut créer les structures d'accueil.

Madame le Maire dit que concrètement le projet pourrait voir le jour sur l'ancien terrain du centre équestre et sur une bande de terrains qui jouxte « La Pouillède » et précise toutefois que la commune conserverait les berges de la Têt, zone communale.

Monsieur MARTEAU reprend la parole et indique que l'idée du projet est reconnue au niveau national; il est soutenu par la Fondation de France dont le financement s'élève à 200 000 €.

Le projet consistera à créer 4 gîtes de 60 places avec restauration et pension complète, Concernant la restauration, il souhaite travailler en concertation avec le village et les commerçants, notamment avec la Société BARBOTEAU qui est basé sur Marquixanes pour la restauration.

Madame le Maire demande à Monsieur MARTEAU à combien s'élève le budget d'investissement du projet.

Monsieur MARTEAU lui répond 1 800 000 € pour le lot de gîtes.

Madame le Maire dit qu'elle a transmis à Madame CREUTZ du service des domaines une demande d'estimation, mais comme il y a plusieurs parcelles de différentes tailles qu'il y a également des parcelles qui appartiennent à des particuliers, l'estimation peut prendre un peu de temps.

Elle ajoute que ce projet est intéressant car il s'intègre dans un site géographique, culturel et touristique remarquable. Par ailleurs du point de vue humain l'intégration des vacanciers à la population marquixanaise serait très positive.

Monsieur VANELLE qui est à 200 pour 100 avec ce projet, demande quelle serait la part financière de la commune ?

Monsieur MARTEAU répond qu'il n'y pas de financement au niveau de la commune.

Madame BATLLE dit qu'il doit y avoir une part de financement concernant les réseaux d'eau et d'assainissement.

Monsieur MARTEAU dit qu'il y aura des financements au niveau des eaux usées, qu'une pompe de relevage devra être envisagée, toutefois les tuyaux traversent déjà la Têt.

Madame le Maire dit qu'elle rencontrera le Conseil Général, partenaire du projet, pour l'étude technique.

Monsieur PENNARUN dit qu'il y a un chemin communal pour créer une aire de parking.

Madame le Maire dit que la commune pourra profiter de ce projet, et donne la parole à la salle concernant ce projet.

Monsieur FABRE Serge demande si le projet est le même que Les Pardalets.

Monsieur MARTEAU lui répond que ce n'est plus à Los Masos mais à Prades, il ajoute que c'est une mise à disposition pour les vacances.

Madame BORDANOVA Nadine demande des précisions quant à l'endroit où se situera ce projet.

Madame CANSOULINE Andrée, très favorable au projet, précise que pour elle la mixité sociale est importante.

Monsieur BORDANOVA Jean-Claude dit qu'il y a toujours des projets de vacances pour handicapés, il demande pourquoi créer des structures pour ces personnes et ajoute que cela peut être vu comme une forme de discrimination pour les handicapés.

Madame le Maire dit que ce projet présente des garanties financières car de nombreuses institutions sont parties prenantes du projet.

Monsieur LEROUX demande la finalité de ce projet.

Monsieur MARTEAU répond qu'il y a un financement sur 3 années, et souhaite voir ce projet se réaliser le plus vite possible, pour la fin de l'année 2015.

Monsieur MARTEAU indique que ce projet intéresse la Mairie d'Ille sur Têt, mais que sa préférence pour l'instant revient à Marquixanes.

Madame le Maire informe qu'il n'y a pas de délibération, mais souhaite avoir un avis sur ce projet.

Projet voté à l'unanimité.

4-Présentation du devenir de la poste par Madame OTTAVIOLI

Madame le Maire présente Madame OTTAVIOLI et Madame VANDOME responsables de la Poste.

Madame VANDOME Déléguée aux relations territoriales du Groupe La Poste présente le réseau de La Poste, et informe du maintien de La Poste en agence postale communale en accord avec le Maire et son Conseil Municipal.

Elle dit que la fréquentation du bureau de Poste située sur Marquixanes est en baisse, qu'il faut pérenniser une présence postale sur la commune qui évitera une fermeture de La Poste.

L'exploitation et les formations seraient prises en charge par La Poste.

Monsieur Pennarun demande lorsqu'il y a des congés pour une durée de 3 semaines, si l'agence sera fermée ? Faudra t'il former une autre personne par anticipation ?

Madame Ottavioli lui répond qu'il y a la possibilité de prendre une personne auprès du Centre de Gestion, même exemple lors d'un remplacement de secrétariat.

Madame Batlle demande quels sont les avantages de la Poste pour la Commune : C'est un Service Public important dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Madame Vandome indique qu'un financement de départ sera assuré par la poste pour réaménager le bureau de poste.

Monsieur Vanelle demande si la commune a le choix de créer une agence ? Il demande les conséquences si la commune refuse.

Madame Vandome lui répond que la Poste fermera en 2016.

Madame le Maire explique qu'il est possible de prendre une personne qui effectuera un certain nombre d'heures par semaine pour le service de La Poste, les autres heures pouvant être affectées à différentes activités, notamment pour la jeunesse, pour un point info, ou autres services rendus à la population.

Monsieur Pennarun et Monsieur Mir disent qu'il existe une agence intercommunale à Valmanya, Baillestavy, et Espira-de-Conflent.

Madame Batlle demande le devenir de la personne qui travaille actuellement au bureau de Poste de Marquixanes.

Madame Ottavioli lui répond que cette personne ne perd pas son emploi, elle continuera à travailler sur la commune d'Ille sur Têt, et ajoute qu'elle a actuellement son poste sur Ille sur têt.

Projet du devenir de la Poste voté à l'unanimité.

5-Décision modificative n°1 virement de crédits (Véhicules pompiers)

***DECISION MODIFICATIVE N° 1 VIREMENT DE CREDITS
(Intégration dans le patrimoine de la commune du camion de pompiers)***

Madame le Maire indique qu'il y a lieu afin de régulariser l'incorporation du véhicule de pompiers dans le patrimoine de la commune de procéder aux virements de crédits suivants :

Ce véhicule avait été cédé en 2007 à la commune à titre gratuit par le SDIS 66.

<i>Désignation</i>	<i>Diminution Sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
<i>Chapitre 020 dépenses imprévues</i>	<i>8 000.00</i>	
<i>TOTAL D 020 : dépenses imprévues</i>	<i>8 000.00</i>	
<i>D 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile</i>		<i>8 000.00</i>
<i>TOTAL D 041 Opérations patrimoniales</i>		<i>8 000.00</i>

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

6-Vente de gré à gré maison cadastrée B 705

Madame le Maire dit que Monsieur DUMONT Laurent souhaite acquérir la maison cadastrée B 705 qui se situe en face de la poste.

Elle précise que la maison avait été estimée à 35 000 €, mais qu'une nouvelle évaluation a été effectuée officiellement par le centre des impôts fonciers qui s'est rendu sur place, pour une valeur qui se situe dans une fourchette allant de 17 000.00 € à 20 000.00 €.

Monsieur DUMONT est d'accord pour acheter ce bien pour un montant de 17 000 € mais pas plus car il doit également payer les frais de notaire.

Elle précise que si le bien n'avait pas été pas vendu, il aurait fallu envisager la démolition pour créer un parking de deux places ; cette opération aurait eu un coût.

Par voie de conséquence, les frais d'assurance seront supprimés.

Le produit de la vente sera réinvesti pour le bien être des villageois.

VENTE DE GRE A GRE MAISON CADASTREE B 705

Madame le Maire rappelle la délibération du 29 avril 2014 sur le projet de vente de la maison cadastrée B 705.

A ce jour une seule personne s'est portée acquéreur, Monsieur DUMONT Laurent car ce bâtiment jouxte son habitation principale et que sa demande d'acquisition est donc logique.

Le bâtiment a été estimé officiellement par le centre des impôts fonciers qui s'est rendu sur place, pour une valeur qui se situe dans une fourchette allant de 17 000.00 € à 20 000.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention (Batlle Dominique)

*ACCEPTE La vente de la maison cadastrée B 705 à Monsieur DUMONT Laurent pour un montant de 17 000.00 €
Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.*

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire.

7-Décision modificative n° 2 ouverture de crédits compte 024

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture des crédits au compte 024 pour 25 000.00 €

Correspondant à la vente du camion de pompiers pour 8 000.00 € et à la vente de la maison cadastrée B 705 pour 17 000.00 €.

Ces crédits seront destinés à la construction de chaussées dans le village.

Monsieur VANELLE demande quelle chaussée sera construite ?

Madame le Maire lui répond la Rue du Carrer del Savi.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 OUVERTURE DE CREDITS compte 024

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture des crédits au compte 024 pour 25 000.00 €

Correspondant à la vente du camions de pompiers pour 8 000.00 € et à la vente de la maison cadastrée B 705 pour 17 000.00 €.

Ces crédits seront destinés à la construction de chaussées dans le village.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à l'ouverture de crédits au compte 024 pour 25 000.00 €.

8-Convention maîtrise d'ouvrage syndicat de voirie d'Ille sur Têt (construction chaussées dans le village)

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de refaire la Rue Carrer del savi qui est endommagée, car c'est une rue qui est empruntée pour les cérémonies, les mariages, les obsèques.

Monsieur LEROUX dit que les travaux d'arrivées d'eaux ont déjà été effectués, et qu'il s'agit de la partie revêtement.

<p style="text-align: center;">CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE SYNDICAT DE VOIRIE D'ILLE SUR TET CONSTRUCTION DE CHAUSSEES DANS LE VILLAGE</p>

Madame le Maire demande l'autorisation de mettre en place et signer une convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Syndicat de voirie d'Ille sur Têt pour la construction de chaussées dans le village d'un montant de 36 000.00 € HT soit 43 200.00 € TTC.

Madame le Maire précise que le syndicat de voirie prendra en charge une partie du coût de ces travaux à hauteur de 16 700.00 € TTC

La participation financière de la commune s'élèvera à 26 500.00 € TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SI de voirie d'Ille sur Têt pour la construction de chaussées dans le village d'un montant TTC de 43 200.00 € dont la participation du Syndicat de voirie est de 16 700.00 € TTC la participation restant en charge de la commune est de 26 500.00 € TTC

DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la mise en place et signature de la convention de maîtrise d'ouvrage.

Les crédits nécessaires feront l'objet d'une décision modificative qui sera inscrite sur le budget primitif 2014.

9-Décision modificative n°3 virement de crédits (convention maîtrise d'ouvrage SI voirie)

Madame le Maire indique qu'il y a lieu afin de pouvoir inscrire la dépense pour la construction de chaussées dans le village de procéder à la création du programme 115 ainsi qu'à l'ouverture de crédit au compte 238 et procéder aux virements de crédits suivants, ainsi qu'une augmentation de crédit au programme 112 acquisition standard téléphonique qui correspond à l'installation du standard.

Madame le Maire informe que le standard téléphonique est désormais aux normes, que le défibrillateur jusqu'alors n'était pas relié aux pompiers, et l'école est également équipée en téléphonie et internet.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 VIREMENT DE CREDITS

Madame le Maire indique qu'il y a lieu afin de pouvoir inscrire la dépense pour la construction de chaussées dans le village de procéder à la création du programme 115 ainsi qu'à l'ouverture de crédit au compte 238 et procéder aux virements de crédits suivants, ainsi qu'une augmentation de crédit au programme 112 acquisition standard téléphonique qui correspond à l'installation du standard.

Ouverture de crédits en dépense au compte 238 programme 115 pour 25 000.00 € (compensé par la DM n° 2 recette ouverture crédits cpte 024)

<i>Désignation</i>	<i>Diminution Sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
<i>D 21318 programme 87</i>	<i>3 057.00</i>	
<i>TOTAL D 21 immo. corporelles programme 87</i>	<i>3 057.00</i>	
<i>D 238 programme 115</i>		<i>1500.00</i>
<i>TOTAL D 23 immo. en cours</i>		<i>1500.00</i>
<i>D 2188 programme 112</i>		<i>1 557.00</i>
<i>Total D21 immo. Corporelles</i>		<i>1 557.00</i>

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à l'ouverture de crédits et virements de crédits ci-dessus.

10-Versement subvention complémentaires

Madame le Maire informe suite à la demande de subvention de trois nouvelles associations créées récemment à Marquixanes elle propose de verser une subvention aux associations suivantes :

- Association les petites mains de Marquixanes. Madame le Maire donne lecture du courrier de cette association et propose un montant de 200 €.
- Comité souvenir Français. Madame le Maire dit qu'il s'agit de commémoration, de cérémonie dans le département. Elle ajoute qu'il y a eu une sortie à Perpignan, 14 enfants ont participé à cette cérémonie, des parents, l'école et des Marquixanais, 2 enfants ont déposés une gerbe avec Monsieur le Préfet.

Madame le maire ajoute qu'il y aura un projet sur Marquixanes la veille du 11 novembre, il y aura également une inauguration, exposition, des objets de grands parents, oncles, tous ce qui concernent la guerre de 14, les souvenirs seront exposés dans la salle du Conseil Municipal et l'inauguration aura lieu à la salle des fêtes le 10 novembre pour la population.

Madame le Maire propose un montant de 200 €.

Madame Batlle dit qu'il faut impliquer le directeur de l'école, pour un devoir de mémoire, trouver des objets de Marquixanes où d'ailleurs.

- Madame le Maire félicite l'association Marquixamuse qui implique et rassemble la population et les jeunes, elle ajoute que cette association n'a pas demandé de subvention précise et propose un montant de 300 €.

VERSEMENT SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Suite à la demande de subvention de trois nouvelles associations créées récemment à Marquixanes, Madame le Maire propose de verser une subvention aux associations suivantes :

*Les petites mains de Marquixanes : 200.00 €
A l'unanimité*

*Comité des fêtes Marquixamuse 300.00 €
A l'unanimité*

*Comité Souvenir Français 200.00 €
A l'unanimité*

Madame le Maire indique que l'inscription de la dépense sur le budget primitif 2014 fera l'objet d'une décision modificative de virements de crédits.

11-Décision modificative n° 4 virement de crédits (versement subventions complémentaires)

Madame le Maire informe qu'il n'y a plus de frais d'honoraires d'avocat.

DECISION MODIFICATIVE N° 4 (Versement subventions complémentaires)

Madame le Maire indique que suite à la décision de versements de subventions complémentaires il y a lieu afin de procéder aux virements de crédits suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Diminution Sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
<i>D 6226 honoraires</i>	<i>700.00</i>	
<i>TOTAL D 011 Charges à caractère général</i>	<i>700.00</i>	
<i>D 6574 Sub. Fonct perso. Droit privé</i>		<i>700.00</i>
<i>TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante</i>		<i>700.00</i>

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

12-Décision modificative n° 5 virement de crédits (achat tableau école)

Madame le Maire informe qu'il y a eu l'achat d'un tableau pour l'école d'un montant de 600 €.

Madame Batlle demande comment est le tableau pour l'avoir acheté 600 € ?

Madame le Maire lui répond qu'il n'y a pas moins cher, il a été commandé à la CAMIF, c'est un choix des instituteurs.

DECISION MODIFICATIVE N° 5 VIREMENT DE CREDITS (achat tableau école)

Madame le Maire propose les virements de crédits suivant pour l'achat d'un tableau à l'école communale.

<i>Désignation</i>	<i>Diminution Sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
<i>Chapitre 020 dépenses imprévues</i>	<i>600.00</i>	
<i>TOTAL D 020 : dépenses imprévues</i>	<i>600.00</i>	
<i>D 2184 mobilier</i>		<i>600.00</i>
<i>TOTAL D 21 immo corporelles</i>		<i>600.00</i>

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

13- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire informe au Conseil Municipal qu'à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques il y a lieu de mettre en place une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

Madame Batlle demande pour qu'elle raison faut-il délibérer ?

Madame le Maire lui répond que c'est la préfecture qui le demande et que maintenant il faut prendre une délibération

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
--

Madame le Maire informe qu'à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques il y a lieu de mettre en place une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants. A partir de cette liste, la Direction Générale des Finances Publiques désignera 6 membres titulaires et 6 membres suppléants qui composeront la commission communale des impôts directs. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune;

MEMBRES TITULAIRES :

<i>CANAL Anne-Marie</i>	<i>18 carrer del saby</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>MIR Jean-François</i>	<i>4 rue des cardeurs</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>CARBONNEIL Georges</i>	<i>8 rue des écoles</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>DORANDEU Gérard</i>	<i>3 carrer del saby</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>CABANES Louis</i>	<i>Rue des escalères</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>DORANDEU Jean-Philippe</i>	<i>25 route de Marquixanes</i>	<i>66500 EUS</i>
<i>DORANDEU Marcel</i>	<i>17 route nationale</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>MEUNIER Pierre</i>	<i>19 rue des écoles</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>MARTIN Thierry</i>	<i>Los Monas</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>BRANDOLY Louis</i>	<i>7 les Escalères</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>LEMAIRE Patrick</i>	<i>9 rue de la place</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>DORANDEU Jean-François</i>	<i>2 rue des rosiers</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>

MEMBRES SUPPLEANTS :

<i>GRAU Yves</i>	<i>9 route nationale</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>PAUCO Marie-Jeanne</i>	<i>4 route nationale</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>HOLLARD Claude</i>	<i>Le moulin</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>FABRE Serge</i>	<i>2 Allée du pla des oliviers</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>JARQUE François</i>	<i>9 rue des écoles</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>CANSOULINE Claude</i>	<i>2 carrer del saby</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>FABRE Roger</i>	<i>1 route nationale</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>BIENVENU Alex</i>	<i>3 avenue Roger Roquefort</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>OLTRA Jean-Félix</i>	<i>4 Allée du pla des oliviers</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>LIMIA Joachim</i>	<i>18 allée du pla des oliviers</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>SURDEAU Pascal</i>	<i>23 rue des écoles</i>	<i>66320 MARQUIXANES</i>
<i>FABRE Christian</i>	<i>Las Passères</i>	<i>66500 EUS</i>

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention (Batlle Dominique) approuve la liste ci-dessus.

14-Contournement RN 116

Madame le Maire informe qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, notamment au niveau de la salle des fêtes et pour la sécurité des habitants de soutenir l'Association de la RN 116 pour le contournement de la route nationale. Elle dit qu'il y a un engagement de la municipalité et de la Communauté de Communes du Conflent, elle donne lecture d'un projet de courrier.

Monsieur Pennarun dit que les radars pédagogiques vont bientôt être installés, la Société qui est basé dans le Gard, est en attente d'une réponse d'une commune pour pouvoir regrouper et mettre en place ces radars.

Monsieur Bordanova Jean-Claude dit que les radars pédagogiques sont inutiles, il faut mettre en place des feux rouges.

Madame le Maire répond que les décisions sont prises par le Préfet, et va faire un courrier pour obtenir des ralentisseurs.

CONTOURNEMENT DE LA RN 116

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu de demander le contournement de la RN 116 pour des raisons principalement, de sécurité.

En effet le flot incessant des voitures et des poids lourds qui empruntent la RN116 mettent les habitants de la commune de Marquixanes en situation d'insécurité lorsqu'ils longent la route pour se rendre dans leurs habitations ou bien quand ils doivent la traverser.

La traversée du village par les poids lourds est source de risque majeur confirmé par le plan communal de sauvegarde.

Outre le danger, les habitants de la RN116, subissent en permanence, le bruit provoqué par le passage de milliers de véhicules, les vibrations ressenties jusque dans les maisons, la dégradation de leurs habitations et la pollution, il suffit de voir l'état des façades pour s'en convaincre.

Par ailleurs, la traversée de la RN 116 gêne considérablement le développement économique de la commune en particulier et celui de l'ensemble des autres communes du Conflent en général.

Ce seul axe de communication n'est plus adapté, car il entrave le libre échange des biens, pénalisant ainsi le développement de ce territoire en Conflent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE la demande de contournement de la RN 116 pour les raisons énoncées ci-dessus.

15-Rattachement de la CC VINCA-CANIGOU à la CC CONFLENT.

RATTACHEMENT DE LA CC VINCA CANIGOU A LA CC CONFLENT

Madame le Maire donne lecture de la délibération en date du 24 février 2014 par laquelle le conseil communautaire VINCA CANIGOU rappelait les arguments qui motivaient l'adhésion en Communauté de Communes du CONFLENT.

Il indique que le Conseil Communautaire réuni le 27 mai 2014 a réaffirmé ce souhait et qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rattachement.

Le rattachement peut se faire, soit par fusion, soit par dissolution/adhésion. L'étude des services préfectoraux, qui est en cours, laisse penser que la fusion procurerait des recettes supplémentaires au niveau de la DGF.

Elle invite le Conseil Municipal, compte tenu des échéances à réaffirmer son souhait afin de demander à Monsieur le Préfet de prendre toutes les mesures nécessaires, à l'application de cette décision et notamment de définir un nouveau périmètre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- *De demander le principe de rattachement de la Communauté de Communes VINCA CANIGOU à la Communauté de Communes du CONFLENT dès le 1er janvier 2015, le mode du rattachement sera défini ultérieurement soit par fusion soit par dissolution/adhésion.*
- *Mandate Madame le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.*

LISSAGE DES COMPETENCES

Madame le Maire indique qu'il convient afin d'intégrer la Communauté de Communes du CONFLENT de procéder au lissage des compétences.

En effet, La CC CONFLENT n'exerce pas les mêmes compétences que le CC VINCA CANIGOU ;

Afin de faciliter la fusion des deux communautés, il convient que chaque commune reprenne les compétences exercées par sa communauté de communes.

Il s'agit des compétences communautaires suivantes :

- entretien et maintenance du réseau d'éclairage public,*
- création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,*
- maintien de l'activité postale avec prise en charge du fonctionnement des agences postales,*
- développement touristique : création et gestion d'un office intercommunal de tourisme,*
- construction, réhabilitation, restructuration et fonctionnement d'équipements sociaux, sportifs socio-éducatifs, culturels ou d'intérêt touristique et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire – présentant un intérêt communautaire (salle polyvalente pour VINCA),*
- actions de développement économique : étude et réalisation de projets de création de commerces multiservices dans les communes adhérentes (multiple rural/Buvette à BAILLESTAVY),*
- fonctionnement et investissement du service d'adduction d'eau potable et d'assainissement.*

Elle précise au Conseil Municipal, que pour la Compétence : fonctionnement et investissement du service d'adduction d'eau potable et d'assainissement, l'adhésion de la Commune au SIVOM du Conflent (Régie de l'eau et de l'assainissement de PRADES) est à envisager concomitamment avec le rattachement de la Commune à la Communauté du Conflent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de demander dès le 1er janvier 2015, soit lors du rattachement de la Commune à la communauté de communes du CONFLENT, que les compétences ci-dessus énumérées soient reprises en commune,*
- sollicite l'adhésion de la Commune au SIVOM du Conflent (Régie de l'eau et de l'assainissement de PRADES) pour le fonctionnement et l'investissement du service d'adduction d'eau potable et d'assainissement au 1er janvier 2015.*
- mandate Madame le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.*

16- Questions diverses.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal et à l'assemblée le souhait de Monsieur CARVAJAL l'acquisition de la parcelle B 94 d'une superficie de 29 m2.

CESSION PARCELLE B 94

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CARVAJAL serait intéressé pour l'acquisition de la parcelle B 94 d'une superficie de 29 m2 située face à son habitation et appartenant à la commune.

Madame le Maire indique que la commune n'ayant pas l'utilité de ce terrain et que des travaux de mise en sécurité devant être effectués sur le mur clôturant cette parcelle qui menace de s'effondrer, elle propose de céder à titre gratuit la parcelle B 94 à Monsieur CARVAJAL qui en contre partie s'engage à faire les travaux nécessaires pour la mise en sécurité du mur. Suivant un devis fourni par Monsieur CARVAJAL le montant des travaux à effectuer s'élèverait à 13 460.00 €.

Madame le Maire précise qu'un droit de passage sera mis en place.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

DE CEDER à titre gratuit la parcelle B 94 à Monsieur CARVAJAL qui s'engage à effectuer les travaux nécessaires à la mise en sécurité du mur menaçant de s'effondrer.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la mise en place et signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

Information SCOT :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du SCOT, schéma de cohérence territoriale, pour créer et définir le paysage dans les 20 à 30 ans à venir du village de Marquixanes.

Une réunion sera prévue dès que possible et probablement en septembre.

C'est ainsi que toutes les catégories socio professionnelles pourront se réunir pour déterminer le schéma de cohérence territoriale.

Cette réunion se déroulera à la salle des fêtes.

La synthèse s'effectuera avant le mois de décembre au Lido de Prades par le consultant qui a été désigné par la communauté de communes Vinça Canigou pour mener à bien le SCOT.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire,
Anne Marie CANAL

Secrétaire de séance,
MIR Jean-François

AMOROS Martine

PENNARUN Laurent

AUBERT Sophie

TAHIRI Naziha

BATLLE Dominique

VANELLE Jacques

BONIKOWSKI Dolorès

VASSEUR Jacques

CHANDEYSSON Claudia

LEROUX Denis

ABSENTS : FABRE Christophe, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu.

PROCURATIONS : MILHE Virginie à MIR Jean-François.